



Association Nouvelle Catalaunie
éditrice du Petit Catalaunien Illustré
16 rue Robert Binet
51000 Châlons en Champagne
Répondeur-fax :03 26 68 68 00

Courriel : catalaunien@orange.fr
site internet : www.catalaunien.net

Châlons, le 20 décembre 2009

Monsieur Bruno Bourg-Broc
Député-maire de Châlons-en-Champagne
Président de Cités en Champagne
Hôtel de Ville
51000 Châlons-en-Champagne

Objet : agenda 21 et parc des expositions HQE et BBC

Monsieur le Député-maire,

A l'heure où le sommet de Copenhague vient de se solder par un échec, il nous semble que le débat actuel autour de la jauge et du coût du futur parc des expositions, dans lequel nous ne rentrerons pas même si la rentabilité d'une salle de spectacle de 12 000 places nous laisse très dubitatif, est l'arbre qui cache la forêt. Or, cette forêt est celle qu'il nous appartient de préserver si nous voulons vraiment sauver le climat et diviser par 4 d'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre.

Ces objectifs ambitieux, que nous partageons, sont ceux de Kyoto et du Grenelle de l'environnement. Leur déclinaison dans un *Grenelle local de l'environnement* vous a valu de recevoir l'an dernier la *Marianne d'Or du développement durable* et, tout récemment, le prix *Territoria d'Or 2009* des éco-maires. Elle vous a par ailleurs conduit, comme nous vous y invitons ardemment, à opter pour la mise en œuvre d'un agenda 21 communautaire et communal.

Ces encouragements et engagements justifieraient pleinement que la construction du nouveau parc des expositions, qu'il nous semblerait préférable de localiser sur la Rive-Gauche, soit exemplaire en terme d'aménagement et de développement durables. Cette exemplarité devrait vous conduire à emboîter résolument le pas à MM Juppé et Apparou en proposant la construction d'un parc certifié Haute Qualité Environnementale et labellisé BBC.

Alain Juppé, dont vous avez dit en avril 2009 que la lecture de son livre « *Je ne mangerai plus de cerises en hiver* » vous convainquit d'adopter un Agenda 21 à Châlons, vient de poser la première pierre du siège régional Aquitaine d'ICADE à Bordeaux. Il sera « *le premier immeuble tertiaire bordelais certifié HQE et labellisé BBC* », pouvait-on lire le 17/11/2009 sur <http://www.lemoniteur.fr>. L'immeuble, précise Le Moniteur, est un « *mélange de verre, d'acier et d'aluminium, comporte des brise-soleil coulissants ajourés, des matériaux recyclables pour le sol et l'isolation, une pompe à chaleur (air) et des panneaux photovoltaïques. Autant d'éléments qui permettent, selon les architectes, de diviser par deux la dépense énergétique* ».

Notre secrétaire d'Etat, Benoît Apparou, quant à lui, a annoncé devant l'assemblée nationale le 9 décembre dernier que « *Le gouvernement sera en mesure, dès janvier 2010, d'établir les grandes lignes de la réglementation basse consommation et, dès mi-2010, de*

publier les textes réglementaires ». Cette norme BBC impose une consommation d'énergie primaire de moins de 50 kWh/m²/an en moyenne selon les régions, incluant le chauffage, la production d'eau chaude, l'éclairage et la ventilation. Selon M. Apparu cité par l'AFP, « *avec les techniques existantes, faire de la basse consommation sans surcoût, c'est possible dès lors qu'il y a un effort dans la conception initiale du bâtiment* ». Son ministère, estime quant à lui à 15% le surcoût de construction lié actuellement à la mise en œuvre du label BBC. L'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) pense que ce surcoût pourra être ramené entre 5% et 10% d'ici à 2012 et qu'il pourra être amorti en 10 ou 15 ans grâce aux économies d'énergie.

* *

*

Ce que soutient M. Juppé à Bordeaux et ce que préconise M. Apparu, votre adjoint et vice-président à l'environnement, nous vous demandons de le mettre en œuvre à Châlons dès maintenant pour le parc des expositions, quand bien même la norme BBC ne deviendrait obligatoire pour toutes les constructions neuves qu'en 2013.

Loin d'être un gouffre financier, la construction d'un parc des expositions HQE et BBC serait d'autant plus économe que la pose de panneaux photovoltaïques sur ses toits l'autofinancerait partiellement, ainsi qu'il ressort des informations que nous avons publiées dans le numéro 68 du *Petit Catalaunien Illustré*. Cette option ferait, par suite, taire une partie des critiques émises à l'encontre de votre projet quant à son coût pharaonique.

Bien évidemment, ce projet d'aménagement et son volet développement durable mériteraient d'être présentés aux Châlonnais et débattus dans le cadre de la démarche de démocratie participative induite par l'Agenda 21 que vous avez initiée en clôturant, le 14 avril 2009, le Grenelle local de l'environnement.

* *

*

En l'attente de votre réponse sur une telle démarche qui recueillerait notre entier soutien, nous vous prions de croire, Monsieur le Député-maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Bruno Malthet,
Président

